

**MINISTERE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE
ET DE LA PROMOTION DE LA
CONSOMMATION LOCALE**

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

Projet de Termes de Références (TDR)

SELECTION D'UN MINISTRE CONSEILLER CHARGE DES QUESTIONS COMMERCIALES AUPRES DE LA MISSION PERMANENTE DU TOGO A GENEVE

Juillet 2019

1. CONTEXTE

Le commerce occupe une place très importante dans l'économie togolaise. Il est caractérisé par le commerce intérieur et le commerce extérieur qui est dominé par des produits agricoles exportés sous forme brute ou transformés et les produits miniers (phosphate, clinker, etc.).

En effet, selon les résultats de l'Etude diagnostique pour l'intégration du commerce (EDIC, 2017), étude réalisée avec l'appui du Programme Cadre intégré renforcé (CIR), le Togo regorge d'une panoplie de produits et des niches de marchés que le pays pourrait saisir pour se positionner effectivement comme un pays à fort potentiel d'exportation. Cependant sa part dans les exportations mondiales reste faible.

La croissance des exportations préoccupe depuis des décennies le gouvernement. Ainsi, le pays a ratifié plusieurs lois et accords sous-régionaux, régionaux et internationaux liés au commerce international. On peut citer les conventions ACP-UE, l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne et la loi américaine sur la croissance et les opportunités d'affaires en Afrique (AGOA) avec les Etats Unis d'Amérique. Il s'est aussi doté en 2011 d'une Politique Nationale de Développement du Commerce où un accent particulier a été mis sur la promotion des exportations dans ses axes 1, 4 et 5. Cette politique a pour vision de développer un *systeme commercial performant, contribuant de façon significative à la réduction de la pauvreté et d'apporter un appui compétitif aux secteurs porteurs de croissance de l'économie togolaise à l'horizon 2030.*

Avec la mise en œuvre du Plan National de développement (PND 2018-2022), qui vise à *transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social*, le gouvernement entend accorder une priorité aux activités commerciales et à l'investissement.

Dans la même vision, et afin de mener des actions plus coordonnées avec le Représentant Permanent du Togo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, le ministère du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale envisage de mettre un Cadre auprès de la Mission Permanente du Togo à Genève, afin de renforcer les liens de partenariats commerciaux et d'investissements entre notre pays le Togo et le Système des Nations Unies à Genève. Les présents termes de références sont élaborés pour servir de cadre de base pour la sélection et la mise à disposition d'un Ministre Conseiller chargé des questions commerciales auprès de la

Mission permanente du Togo à Genève pour une durée de quatre ans renouvelables.

2. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de ces actions est de renforcer la coopération entre le Togo et l'Office des Nations Unies à Genève de façon à mieux porter les ambitions du Togo et les actions stratégiques du PND auprès des partenaires au développement, vulgariser les opportunités d'investissements du Togo afin de capter un maximum d'investissement direct étranger (IDE) pour notre pays.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques inscrits au cahier de charges du Ministre Conseiller chargé des questions commerciales sont :

- contribuer à ce que le Togo puisse tirer un meilleur profit des accords de l'OMC et d'autres opportunités économiques et commerciales.
- défendre les intérêts du Togo dans les négociations commerciales en cours à l'OMC.
- rendre compte régulièrement à Monsieur le Ministre ainsi qu'au comité national des négociations commerciales afin d'avoir la position du Togo sur les diverses questions liées au commerce discutées à Genève.
- analyser les problèmes qui freinent le développement du commerce : le niveau de rentabilité des cultures d'exportation, les circuits à l'exportation, les problèmes d'organisation pour la production et l'exportation, les problèmes liés à l'accès au marché international, la compétitivité des produits togolais sur les marchés internationaux, le niveau du respect des normes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le niveau de respect des exigences des différents espaces commerciaux, le niveau de connaissance des procédures d'exportations...etc.

4. PROFIL DES CANDIDATS VISES ET COMPETENCES REQUISES

La présente mission du Ministre Conseiller chargé des questions commerciales concerne les cadres du ministère du commerce, de l'industrie, du développement du secteur privé et de la promotion de la consommation locale de la catégorie A1, disposant d'au moins dix (10) ans d'expériences dans les missions de consultations ou de représentations, d'appui-conseils et accompagnement des

structures publiques ou privées en entrepreneuriat, investissement, dans l'élaboration de documents de stratégies, politiques, programmes ou projets.

Les cadres visés doivent avoir effectués au moins cinq (05) ans de travaux sur des questions spécifiques en relation avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En outre, ils doivent avoir une bonne connaissance du système commercial multilatéral.

Ils doivent, notamment, avoir suivi l'un des cours avancés de l'OMC de niveau 3, suivant la stratégie d'apprentissage progressif de l'OMC et avoir une bonne connaissance des accords commerciaux signés par le Togo.

Ils doivent être titulaires d'un diplôme de niveau BAC + 4 ou BAC + 5 en Commerce international, Economie, Gestion, Droit, Socio-économie, Agroéconomie, Agro-industrie ou tout autre domaine connexe avec entre autres:

- une excellente connaissance du PND dans toute sa dimension ;
- une excellente connaissance des opportunités d'affaires au Togo ainsi que les réformes opérées au cours des dix (10) dernières années ;
- une excellente connaissance du climat des affaires au Togo ;
- une excellente connaissance de la réglementation commerciale du Togo ;
- une excellente connaissance des différents secteurs productifs (biens et services) au Togo ;
- une excellente connaissance du secteur agricole au Togo ;
- une bonne maîtrise des filières traditionnelles d'exportation ainsi que des secteurs à fort potentiel d'exportation ;
- une bonne connaissance des espaces commerciaux et une bonne maîtrise des acteurs clés du commerce extérieur au Togo ;
- une bonne connaissance et une expérience de collaboration avec les sociétés coopératives agricoles du Togo ;
- une bonne connaissance de l'anglais et être capable de s'exprimer couramment.

5. SOUMISSION DE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite motivée adressée à monsieur le Ministre ;
- un CV détaillé ;
- une copie légalisée du ou des diplômes ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;

- copies des attestations ou certificats professionnels.

Les cadres intéressés sont priés d'adresser une manifestation d'intérêt au Cabinet du Ministre, au plus tard ... août 2019 à 17 heures 30 minutes.

NB : Seul(e), le (la) candidat(e) sélectionné(e) après avis du Comité ad hoc de délibération, mis en place par le Ministre, sera contacté(e).